Nantes Université

1 quai de Tourville - BP 13522
44 035 Nantes Cedex 1

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN ÉQUIPEMENT SPORTIF SUR LE SITE DE L'IUT DE LA ROCHE-SUR-YON



Dossier de Consultation des Entreprises

CCTP Lot N°02 DECONSTRUCTION

14 Septembre 2026

Bureau de contrôle:

Bureau Veritas

8 impasse René Fronk 85000 – La Roche Sur Yon
Pierrick THIBOUT - pierrick.thibout@bureauveritas.com

Coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé

ATAE – Coordinateur securité

12, avenue Jules Verne – 44230 Saint Sebastien sur Loire
Fabien ROUILLE – Frouille@atae.fr

Equipe de Maitrise d'Œuvre:

ABBA - Atelier Baste Batlle Architectes

16 rue Lally Tollendal - 75019 Paris
tel: 01 83 81 44 50 / Mail: Atelier@abba.archi

Claire Archimbaud Architecte

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / agence@claire-archimbaud.fr

CCE

256 bis route de Coulonges 79000 Niort
tel 05 49 73 43 75 / contact@cce-associes.fr

SITEA

4 rue de la Palenne 17139 Dompierre-sur-Mer
tel: 05 46 34 13 24 / nantes@siteaconseil.fr

CLIMAT CONSEIL

10 route de la Torchaise 86580 Vouneuil Sous Biard
05 49 03 18 42 / secretariat@climat-conseil.com

B.A.-BOIS

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

B.A.-BETON

3 rue du Bourgneuf – 79500 Melle
tel: 05 49 07 59 60 / contact@ing-babois.fr

GANTHA

12 boulevard Chasseigne - 86000 Poitiers
tel: 05 49 46 24 01 / contact@gantha.com

Sommaire

1 GENERALITES ---- 2
2 TRAVAUX PREPARATOIRES ---- 3
3 DEMOLITION INTERIEURE ---- 5
4 DEMOLITION EXTERIEURE ---- 5
5 DEMOLITION GENERALE ---- 6
6 OUVRAGES PROVISOIRES ---- 7

1 GENERALITES

1 1 Textes réglementaires.

Les travaux seront exécutés conformément aux DTU et normes.
L'énumération ci-dessous n'est pas limitative et ne fait que rappeler les textes principaux.
- DTU concernés par les reprises.
- Les normes concernées par les reprises.
- Décret n° 2002 du 18 avril 2002 relatif à la classification des déchets.
- Règlement de sécurité relatif à la protection des travailleurs.
- Règlement de voirie de la localité concernée.
- Règles de protections des ouvrages concernés.
- Tous documents publiés postérieurement à l'établissement du présent dossier, connus au jour de la remise des offres.

1 2 Consistance des travaux.

Le présent lot comprend les travaux suivants :
- Protections des ouvrages conservés et ouvrages périphériques pendant toute la durée du chantier.
- Protections des travailleurs (garde-corps, étaiements provisoires, platelages et autres protections).
- L'occultation des passages sur les propriétés voisines.
- Mise en place d'échafaudages, d'agrès, de monte-matériaux, d'engins de démolition et d'évacuation.
- L'ensemble des travaux des documents particuliers du marché.
- Démolition des bâtiments existants suivant plan de situation, relevé du géomètre et plans.
- Démolition des supports d'ouvrages démolis.
- Travaux annexes de descellements, démontage ou coupes.
- Reprises au droit des démolitions.
- Remblaiements avec le plus grand soin de toutes les excavations mises à jour par les démolitions de planchers, dallages, dalles ou voûtes.
- L'évacuation de l'ensemble des gravats du site à la décharge publique au fur et à mesure des démolitions, à l'exception de gravats nécessaires aux différents remblaiements, compris droit de décharge de classe appropriée.
- La visite des constructions mitoyennes concernées par les travaux, et procédé à toutes les investigations qu'ils auront jugées utiles sur ces constructions.
- Démarches auprès des concessionnaires pour la vérification de la dépose des comptages et les sectionnements et bouchonnements des réseaux, la dépose des supports reste à la charge de l'entreprise.
- Démarches auprès des services techniques pour informer de son intervention et prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des ouvrages et des personnes.
- Le tri sélectif des déchets et déblais de démolition.
- Nettoyage des voies de circulations.
- Balisage du chantier.
- Clôtures de sécurité en fonction de l'avancement des travaux.
- Nettoyage d'achèvement des travaux.

1 3 Exécution des démolitions.

- Tous les ouvrages en pénétration dans les murs périphériques feront l'objet d'attentions et de soins particuliers.
- Les pièces de bois encastrées seront sciées au plus près des murs avant démolition.
- Les morceaux et ouvrages restants dans les murs seront dégarnis puis retirés manuellement avant leurs rebouchages et leurs reprises.
- Les appuis de charpente métallique encastrés seront suffisamment dégarnis pour permettre la refuite et la dépose par moyens de levage.

1 4 Protection des ouvrages existants.

Lors de toute exécution de travaux dans l'existant, l'entrepreneur devra prendre toutes dispositions et toutes les précautions utiles pour assurer dans tous les cas, la conservation sans dommages des ouvrages existants contigus ou situés à proximité.
Les protections à mettre en place seront fonction de la nature et de l'importance des travaux et de l'état de conservation des existants, ils pourront être selon le cas :
- Des planchers et bâches de protection.
- Des gardes-gravois.
- Des recouvrements par films plastiques.
- Des écrans anti-poussière.
- Des films verticaux collés.
- Tout autre dispositif s'avérant nécessaire.

...Suite de "1 4 Protection des ouvrages existants...."

L'entrepreneur devra mettre en place les protections nécessaires pour l'exécution de ses propres ouvrages.
Toutes ces protections devront être efficaces et devront être maintenues pendant toute la durée nécessaire.
Le maître d'œuvre et le coordinateur SPS se réserve toutefois le droit, si les dispositions prises par l'entreprise lui semblent insuffisantes, d'imposer des mesures de protection complémentaires.
En tout état de cause, les dispositions à prendre devront être telles que les ouvrages existants conservés puissent être restitués en fin de travaux dans le même état que lors de la mise à disposition de l'entreprise en début de travaux.
Dans le cas contraire, l'entrepreneur aura à sa charge, tous les frais de remise en état qui s'avéreront nécessaires.

1 5 Découvertes archéologiques.

Toutes les découvertes archéologiques seront signalées au maître d'ouvrage et au maître d'œuvre ; elles seront préservées et resteront la propriété du maître d'ouvrage.

1 6 Présentation des offres.

L'entreprise formulera obligatoirement son offre suivant la décomposition d'ouvrage figurant au bordereau en respect du CCTP, en décomposant le prix global en autant de postes détaillés qu'il y a de natures d'ouvrages exprimés.
Les quantités portées à ce bordereau ne sont pas contractuelles sauf stipulations contraires et doivent être vérifiées par l'entreprise pour l'établissement de son offre forfaitaire.
Les prix unitaires exprimés en regard des articles tiendront compte d'un parfait achèvement de l'ouvrage.
Pour les produits ou matériaux décrits : (... ou équivalent), dans les articles prescriptifs, l'entreprise devra obligatoirement préciser les marques et joindre les fiches techniques des produits ou matériaux proposés dans son offre.

2 TRAVAUX PREPARATOIRES

2.1 Installation de chantier

2.1 1 Installation de chantier.

Installation de chantier comprenant :
- Clôture de chantier provisoire en panneaux de grillage acier galvanisé type HERAS en éléments de 3.00 x 2.00 m sur plots en béton, compris assemblage pour constitution d'une clôture continue.
- Démarches administratives pour obtention de l'administration d'une autorisation de voirie pour permettre un balisage de la rue et un arrêt temporaire de la circulation si nécessaire, circulation, stationnement, déchargement, stockage, toutes mises en place de signalisation temporaire et réglementaire, barrière de protection.
- Amenée et repli du matériel nécessaire à la réalisation de la prestation.
- Signalisation des zones à risques par mise en place de rubalise, compris déplacement à l'avancement des travaux de démolition. Les zones en stabilité précaire seront obligatoirement signalées quel que soit la durée de la tache les concernant.
- Protections des poussières pendant la durée des travaux de démolition. L'entreprise assurera une pulvérisation d'eau sur les parties à démolir si des manifestations de poussières affectent le voisinage.
- Entretien de voirie par balayage mécanique des voiries chaque jour, la mise en place d'un poste de lavage de roues de camions avant leur sortie sur le domaine public si les conditions météo l'exigent. L'entretien des voies intérieures utilisées pendant le chantier.

► ***Localisation :***
Pour l'exécution des démolitions de la phase 1.
Pour l'exécution des démolitions de la phase 2.

2.1 2 Frais pour travaux phasés

Intégration des frais pour l'exécution des travaux phasés, suivant phasage explicité article 1.3 des Généralités Communes et suivant les plans de phasages, comprenant
- L'amenée, le déplacement et le repli des matériels dédiées à l'exécution des prestations du présent lot autant de fois que nécessaire afin de respecter le phasage,
- Les plus-value à l'exécution des prestations du présent lot en plusieurs interventions afin de respecter le phasage,

...Suite de "2.1 2 Frais pour travaux phasés..."

- Tous autres frais liés au phasage.

► ***Localisation :***
Pour l'exécution de travaux phasés :
- Phase 1 : BDE et Sanitaires (avant construction de la nouvelle salle),
- Phase 2 : Épicerie et sas de liaison (après construction de la nouvelle salle).
Suivant PIC, note OPC et planning.

2.1 3 Dossier de chantier.

Intégration des frais pour établissement des dossiers de chantier comprenant le Dossier de Réservations, Dossier Technique et de Dossier des Ouvrages Exécutés.
Le Dossier Technique constituera le Dossier des Ouvrages Exécutés après visa de la maitrise d'œuvre, exécution de l'entreprise et les éléments amendant le dossier (complément de fiches, choix MOe, ...). Des dossiers comprendront respectivement les documents suivants sur le plan donné :

Dossier des Réservations sera transmis au Directeur de Chantier par courrier en 1 dossier papier, à la Maitrise d'œuvre, à l'ensemble des intervenants et entreprises par mail en 1 fichier PDF et DWG dès le début de la période de préparation pour approbation de la Maitrise d'œuvre, des entreprises et constitué comme suit :
- Page de garde : Nom de l'entreprise / Numéro et intitulé de lot / Intitulé du dossier / Tableau des modifications avec indices et dates,
- Plan de repérage avec code de repère,
- Dessin / Schéma à l'échelle avec côtes réelles des encombrements, référencé suivant code de repère.

Dossier Technique sera transmis au Directeur de Chantier par courrier en 1 dossier papier, à la Maitrise d'œuvre par mail en 1 fichier PDF et DWG pendant la période de préparation pour approbation de la Maitrise d'oeuvre et constitué comme suit :
- Page de garde : Nom de l'entreprise / Numéro et intitulé de lot / Intitulé du dossier / Tableau des modifications avec indices et dates,
- Sommaire / Listing des produits à mettre en oeuvre marques et gamme avec référence aux articles du CCTP,
- Plans de repérage, matériaux, coloris avec code de repère,
- Plans de calepinage avec code de repère,
- Fiches techniques et PV des produits mis en place référencé suivant code de repère.

Dossier des Ouvrages Exécutés sera transmis à la Maitrise d'ouvrages par courrier en 2 exemplaires papiers (1 Maître d'Ouvrage, 1 Contrôleur technique) et 1 Clé USB après réception à la Maitrise d'ouvrages et par mail en 1 fichier PDF et DWG à la Maitrise d'œuvre et constitué comme suit :
- Page de garde : Nom de l'entreprise / Numéro et intitulé de lot / Intitulé du dossier / Tableau des modifications avec indices et dates,
- Sommaire / Listing des produits à mettre en oeuvre marques et gamme avec référence aux articles du CCTP mis à jour,
- Plans de repérage, matériaux, coloris avec code de repère mis à jour,
- Fiches techniques et PV des produits mis en place avec leur dimensions, fixations, ... référencé suivant code de repère,
- Polychromie, gamme retenue,
- Note d'entretien.

Liste non exhaustive, compris tous autres éléments demandés par la Maitrise d'oeuvre, le Maître d'ouvrage et les BET.

► ***Localisation :***
Pour les ouvrages et études du présent lot.

2.2 Préparation

2.2 1 Protection collective des personnes propre au présent lot.

Mise en oeuvre par le présent lot de dispositifs contre les chutes de personnes et de matériels et toutes installations communes de sécurité conforme à la réglementation.
- Protection collective des personnes et accès par platelage bois et échafaudage mobile, nacelles, plateforme, compris moyens de levage et étaiements complémentaires.
- Signalisation visuelle des zones à risques, balisage des terrassements, cheminement, accès...
- Mise en place de garde-corps en limite de planchers ou de zones avec décrochements, avant curage des ouvrages intérieurs.

...Suite de "2.2 1 Protection collective des personnes propre au prés..."

- Dispositif d'occultation de trémies, signalisation visuelle des zones à risques, protection des ouvertures extérieures, des escaliers, des trémies, des gaines et des trémies d'ascenseurs.
- Maintien en parfait état de conservation et fonctionnement pendant toute la période nécessaire, démontage et repli en fin d'intervention.
- Les procédés seront présentés au coordonnateur SPS avant le début des travaux.

► ***Localisation :***
Pour l'exécution des ouvrages du présent lot.

3 DEMOLITION INTERIEURE

3.1 Démolition d'ensemble

3.1 1 Démolition générale de second œuvre.

Démolition préalable du second œuvre intérieur comprenant de façon non limitative :
- Mise en place des protections et signalisations réglementaires.
- Déconnexion et protection des réseaux existants (AEP, ELEC, GAZ, PTT, autres ...)
- Les revêtements de sols et muraux, plinthes, faux plafonds y compris laine minérale
- Les doublages, cloisons, plafonds et gaines.
- Les garde-corps et main courante, compris frangement en rives des démolitions.
- Les menuiseries intérieures, portes, huisseries, mobiliers, tablettes.
- Fluides et électricité : appareils sanitaires, tuyauteries, gaines de ventilation et groupes, câbles et chemins de câbles, appareillages électriques compris câblerie.
- Remblaiement excavations diverses sur emprise de la démolition.
- Chargement des gravois sur camion et évacuation à la décharge publique.

Les démolitions spécifiques sont prévues en désamiantage.

► ***Localisation :***
Phase 1 :
Pour les locaux :
- Sanitaires 18 et 19,
- BDE 23 à 26.
Phase 2 :
Pour les locaux 01, 15 à 17.

4 DEMOLITION EXTERIEURE

4.1 Démolition extérieure

4.1 1 Démolition d'ouvrages béton emmanchement, rampe et péron

Démolition d'ouvrages béton emmanchement, rampe et péron et lerus fondations.
Démolition du mur de soutènement attenant à l'escalier et ses fondations compris évacuation des terres.
Chargement et évacuation des gravats en centre de tri, compris nivellement du fond de fouille.

► ***Localisation :***
Phase 1 :
Pour le péron et emmarchement d'accès au local 19.
Pour la rampe d'accès au local 23.
Phase 2 :
Pour les rampe d'accès aux locaux 17, 01.

5 DEMOLITION GENERALE

5.1 Démolition de bâtiment

5.1.1 Déconstruction et démolition de bâtiment

Exécution de démolitions manuellement des ouvrages démontables puis à l'engin mécanique avec évacuation et transport des gravats à la décharge publique comprenant :
EN TOITURE :
- Démolition des couvertures, compris zingueries et accessoires de couverture.
- Démolition des chevrons, voliges, charpentes.
- Démolition des souches de toit et châssis de toit ou autres pénétrations de toiture.
- Démolition des dalles, chêneaux, descentes EP, regards et canalisations.
- Sciage des éléments au droit de la limite conservée/démolie.

EN ELEVATION :
- Tronçonnage préalable à la démolition contre les parties conservés et dépose manuelle des éléments avec soins.
- Démolition des installations électriques, plomberie, chauffage et sanitaires.
- Démolition des plafonds, lambourdages, isolation, cloisonnement, murs légers non porteurs, doublages, habillages de poutres ou profils métalliques, bloc portes et équipements intérieurs divers.
- Démolition des poteaux bois, bétons, métalliques ou pierres.
- Démolition des lames de parquets, solives, porteuses métalliques ou bois.
- Démolition des planchers bétons ou d'autre nature.
- Démolitions des escaliers, garde-corps, main courantes, trappes.
- Démolition des niches et conduits de cheminée intérieurs et extérieurs.
- Démolition des menuiseries extérieures, fermetures, grilles, barreaudages, clôtures et portails.
- Démolition des murs moellons, pierre, agglomérés ou béton.
- Sciage des éléments au droit de la limite conservée/démolie.

EN INFRASTRUCTURE :
- Sciage des éléments au droit de la limite conservée/démolie.
- Démolition des dallages avec leur fondation et nivellement de l'emprise démolie laissée à la côte sous dallage.
- Démolition de socles.
- Sectionnement et bouchonnement des alimentations d'eau, des vidanges EU/EV, et du chauffage.
- Recherche et démolitions des réseaux EP et EU/EV sous dallage et terre battue.
- Démolition complète des fondations plots béton et remblaiement des fouilles.
- Nivellement général sans remblaiement de l'ensemble du terrain après démolition et nettoyage de tous gravois.

5.1.1 1 Déconstruction et démolition partielle d'un bâtiment de dimension 19,00 x 11,00 x 3,50 m à l'égout environ

La démolition s'arretera sur la trame structurel avant le local conservé de l'épicerie

► ***Localisation :***

Phase 1 :
Pour les locaux :
- Sanitaires 18 et 19,
- BDE.
Une attention particulière sera portée à la limite conservé/démolie.

5.1.1 2 Déconstruction et démolition partielle d'un bâtiment de dimension 15,00 x 11,00 x 3,50 m et 6,00 x 3,50 x 3,50 m à l'égout environ

► ***Localisation :***

Phase 2 :
Pour les locaux :
- 15 à 17,
- Sas 01.

6 OUVRAGES PROVISOIRES

6.1 Ouvrages provisoire de phasage

6.1 1 Rampe d'accès métallique 7,00 x 1,25 m

Fourniture et pose d'une rampe d'accès avec palier métallique en tôle acier d'emprise 7,00 x 1,25 m comprenant :
- Ossature métallique de dimensionnement approprié, assemblage par soudage et embouts fermés, fixation mécanique sur les plots béton,
- Rampe amovible en tôle d'acier antidérapantes type "grain de riz" d'épaisseur appropriée, les rives seront façonnées pour obtenir une forme arrondie.
- Montage et réglage de l'ensemble, compris façonnages et fixations de tous ces éléments entre eux.
- Plots béton de calage de l'ensemble compris réglage,
- Garde-corps : tube et plat acier galvanisé, remplissage tôle perforée,
- Traitement de l'ensemble en acier galvanisé.
- L'entrepreneur devra fournir un plan de détail d'exécution avant réalisation pour approbation de la Maîtrise d'oeuvre.

► ***Localisation :***
Au droit de la porte créée dans le pignon du local 17.

6.1 2 Parois de chantier provisoire étanche longue durée.

Fourniture et pose d'une parois de chantier provisoire étanche longue durée comprenant :
Ossature de mur :
- Ossature en sapin du Nord classe traité insecticide, fongicide et hydrofuge de classe 2 suivant norme NF EN 350-2 section approprié, composée de montants verticaux, lisses haute et basse, traverses hautes et basse de précadres de baies, compris renforts bois horizontaux si nécessaire, pose sur béton par fixation mécanique et scellé des lisses basses avec interposition d'une bande contre les remontées capillaires des compribandes,
- Panneaux de contreventement en OSB 3 d'épaisseur 12 mm fixation sur ossature par clouage en matériaux inoxygable,
- Pare-pluie par écran type DELTA VENT N de chez DORKEN ou équivalent, pose agrafée ou par clouage sur le panneaux de contreventement.
- Compris équerres métalliques pour assemblage dans les angles, toutes sujétions de coupes et d'assemblages et barrière coupure de capillarité,

Bardage :
- Bardage métallique simple peau en face extérieur, fixation mécanique sur l'ossature compris tasseaux, le bardage passsera devant le nez de dalle préalablement scié.
- Accessoires, bavettes, cornières, solins et joints pour parfaite étanchéité.

Maintien en état et démolition :
- Maintien en état de cette parois pendant la durée de l'arrêt de chantier.
- Dépose de l'ensemble en fin de chantier.
- Remise en état et raccord de finition.

Adaptation de l'existant :
- Condamnation de la porte entre le local 18 et 17 comprenant scellement de l'ouvrant et dépose des béquillages,
- Dépose de la porte ente le local 19 et 17,
- About de chéneaux pour obturation des portions de chéneaux conservés,
- Adaptation des rives de couverture par fourniture et pose de rives latérales métalliques.
- Démolition de la parois en phase 2.

► ***Localisation :***
Phase 1 :
En pignon du local 17.

Nota : la cloison du local 17 sera conservée.

6.1 3 Bloc-porte thermolaqué isolé de dimensions 1.04 x 2.10 m

Fourniture et pose d'un bloc porte métallique tôlée 2 faces isolante avec un coefficient thermique maximum Uw de 1,7 W/m2°C comprenant :
Menuiserie :
- Dormants de section appropriée en tôle d'acier 15/10ème avec feuillures, pièce de seuil en acier avec rejet d'eau, joint d'étanchéité à deux lèvres, trous d'évacuation et pattes de scellement.

...Suite de "6.1 3 Bloc-porte thermolaqué isolé de dimensions 1.04 x ..."

- Vantaux caissonnés en tôle d'acier d'épaisseur 2 mm avec renfort intermédiaire par profils oméga avec soudures invisibles en sous-face de la tôle, âme isolante de 40 mm d'épaisseur, jet d'eau et joint d'étanchéité.
- Ferrage et quincaillerie estampillés NF par 4 paumelles réglables et pion indégondable.
- Pose en applique ou en feuillure avec adaptation des dormants pour recevoir le doublage.
- Calfeutrement par joints précomprimés sous pièces d'appuis et joint à la pompe avec mousse fond de joint précomprimé sur les 3 autres côtés.
- Protection par galvanisation à chaud avec finition par thermolaquage de teinte RAL au choix.

Garniture :

- Double béquille bloc platine avec bec de cane à pêne dormant, cylindre européen à 3 points.
- Mise sur combinaison du cylindre pour passe général ou partiel sur l'organigramme du maître de l'ouvrage.
- Ferme-porte hydraulique avec bras à coulisse antivandalisme type TS 3000 V de chez GEZE ou équivalent, de force appropriée au poids de la menuiserie avec capot de fixation sans visserie apparente de teinte identique à la menuiserie, compris réglage de fin de course, vitesse de fermeture et acoup final.

Autre ouvrages :

- Fourniture et pose d'encadrement de baie en tôle d'acier laqué identique à la surface courante, fixation par des vis auto-taraudeuses sur support, compris toutes sujétions de coupes et de fixations.
- Démolition des ouvrages provisoires en phase 2.

► ***Localisation :***

Phase 1 :

En pignon du local 17.

6.1 4 Fermeture définitive

Fourniture et pose d'une fermeture définitive comprenant :

- Dépose de la porte en liaison du bâtiment démoli et celui conservé,

Ossature de mur :

- Ossature en sapin du Nord classe traité insecticide, fongicide et hydrofuge de classe 2 suivant norme NF EN 350-2 section approprié, composée de montants verticaux, lisses haute et basse, traverses hautes et basse de précadres de baies, compris renforts bois horizontaux si nécessaire, pose sur béton par fixation mécanique et scellé des lisses basses avec interposition d'une bande contre les remontées capillaires des compribandes,
- Pare-pluie par écran type DELTA VENT N de chez DORKEN ou équivalent, pose agrafée ou par clouage sur le panneaux de contreventement.
- Compris équerres métalliques pour assemblage dans les angles, toutes sujétions de coupes et d'assemblages et barrière coupure de capillarité,

Bardage :

- Bardage en panneau composite en face extérieur, fixation mécanique apparente sur l'ossature compris tasseaux,
- Accessoires, solins et joints pour parfaite étanchéité.

Intérieur :

En lieu et place de la porte, bouchement par un panneau bois compris finition.

► ***Localisation :***

Phase 2 :

Au droit de la percussion du local 01 sur le local 02.